

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE DRUMMOND

YANNICK PÂQUET

Nº: 405-06-000001-253

Demandeur

c.

ENTOSYSTÈME INC.

Défenderesse

DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE ENTOSYSTÈME INC.
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE
(Art. 574 C.p.c.)

À L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE, LA
DÉFENDERESSE ENTOSYSTÈME INC. EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I- CONTEXTE

1. Le 18 juin 2025, Yannick Pâquet (le « **Demandeur** ») a déposé contre Entosystème inc. (la « **Défenderesse** ») une *Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant* (la « **Demande** »).
2. Se fondant sur l'article 976 C.c.Q., le recours proposé par le Demandeur est fondé sur la notion de trouble anormal de voisinage, et ce, en raison d'inconvénients allégués liés aux odeurs provenant des opérations de l'usine de la Défenderesse (l'« **Usine** »), située au 3575 rue Marie-Curie, dans le secteur industriel de Saint-Nicéphore à Drummondville.
3. Le Demandeur, qui réside à proximité de l'Usine, souhaite donc intenter une action collective pour le compte du groupe suivant, décrit au paragraphe 1 de la Demande :

Toute personne physique subissant ou ayant subi, à titre de locataire, résident, propriétaire ou à quelque titre que ce soit de la ville de Drummondville, un préjudice attribuable aux polluants, se manifestant notamment par des odeurs de pourriture, de décomposition ou autre odeur nauséabonde, émanant de l'usine Entosystème située au 3575, rue Marie-Curie, Drummondville (Québec), J2A 0P7 depuis le 23 mai 2023 et ayant résidé ou résidant dans le périmètre délimité par les rangs, routes, rues et chemins suivants : Le Boulevard Jean-de-Brébeuf, de la jonction avec le Rang 7 à la jonction avec le Boulevard Mercure ; la 101e avenue, de la jonction avec le Boulevard Mercure à la jonction avec la rue Fradet ; la Rue Fradet, de la jonction avec la 101e avenue à la jonction avec le Boulevard Allard ; le Boulevard Allard, de la jonction avec la rue Fradet

au 5110 boulevard Allard; l'axe vertical du 5110 boulevard Allard jusqu'au Rang 7, le Rang 7, de la jonction entre l'axe vertical et le Rang 7, jusqu'à la jonction entre le Rang 7 et le Boulevard Jean-de-Brébeuf », périmètre étant identifié sur une carte de la ville de Drummondville sous la cote PIÈCE R-1;

II- NÉCESSITÉ DE PRODUIRE UNE PREUVE APPROPRIÉE

4. Pour les motifs énoncés ci-après, la Défenderesse requiert l'autorisation de présenter une preuve appropriée afin de compléter le cadre factuel erroné et incomplet brossé par la Demande. Cette preuve ciblée est nécessaire et permettra à la Cour de procéder à une analyse complète des critères d'autorisation prévus à l'article 575 C.p.c. afin de déterminer si l'action collective doit être autorisée et, selon le cas, en déterminer la portée.
5. La preuve appropriée proposée se compose de déclarations sous serment de Cédric Provost et de Yann H. Contratto, accompagnées de quelques documents à leur soutien.

A. LA DÉCLARATION SOUS SERMENT DE CÉDRIC PROVOST

6. La Défenderesse demande d'abord l'autorisation de produire une courte déclaration sous serment de Cédric Provost, fondateur et président de la Défenderesse, dont le projet est communiqué comme **Pièce D-1**.
7. Tel qu'il appert de cette déclaration sous serment, celle-ci permettra de compléter le contexte factuel incomplet et erroné brossé par la Demande.
8. Dans les sections a) et b) de la Demande, il est fait état du contexte dans lequel l'Usine aurait été aménagée à Drummondville. La Défenderesse souhaite donc, au moyen des paragraphes 2 et 3 de la déclaration sous serment de M. Provost, compléter ce cadre factuel.
9. Au paragraphe 16 de la Demande, il y est allégué que « le 23 mai 2023, l'Usine a finalement ouvert ses portes et débuté sa production industrielle. » Ceci est inexact. Tel qu'indiqué aux paragraphes 4 et 5 de la déclaration sous serment de M. Provost, le 23 mai 2023 correspond plutôt à la cérémonie d'inauguration de l'Usine, qui n'avait alors pas encore débuté sa production industrielle. La production industrielle a été graduelle et s'est amorcée à compter du mois de janvier 2024.
10. Toujours au paragraphe 16 de la Demande, il est allégué que « dès le mois de mai 2023, des émanations d'odeur de pourriture, de « charogne » ou ressemblant à du fumier de volailles provenant de l'Usine ont instantanément été constatées par le Demandeur ». Ceci est également inexact, tel qu'il appert du paragraphe 6 de la déclaration sous serment de M. Provost, qui réfère notamment à la **Pièce CP-1**, en liasse, et qui illustre que les premières odeurs ont été constatées en juin 2024.
11. Au paragraphe 20 de la Demande, on y allègue une pétition recueillant plus de 200 signatures (la « **Pétition** »). Or, tel qu'indiqué au paragraphe 7 de la déclaration sous serment de M. Provost, la Pétition comporte plutôt 196 signatures et vise 113 résidences.

12. Au paragraphe 36 de la Demande, le Demandeur qualifie le secteur de Saint-Nicéphore de résidentiel, qu'il prétend ne pas être affecté par des odeurs provenant de l'agriculture, ajoutant que la présence d'odeurs néfastes n'aurait jamais été expérimentée par les citoyens préalablement à l'aménagement de l'Usine. Les paragraphes 8 à 11 de la déclaration sous serment de M. Provost, qui réfère notamment à la **Pièce CP-1**, en *liaisse*, visent à compléter le cadre factuel incomplet et erroné énoncé dans la Demande, en y précisant que le secteur de Saint-Nicéphore comprend à la fois des activités agricoles et industrielles qui contribuent au paysage olfactif, notamment les opérations de l'usine Jupiter de fabrication de nourriture sèche pour animaux, située à proximité de l'Usine.
13. Les paragraphes 22 et 69 de la Demande réfèrent à l'envoi par la Défenderesse d'un pamphlet (pièce R-19) à « 5 000 résidences de citoyens *possiblement* atteints par la problématique d'odeurs » en prévision d'une séance d'information tenue à l'Usine le 13 novembre 2024. Les paragraphes 12 et 13 de la déclaration sous serment de M. Provost, qui réfère notamment à la **Pièce CP-2**, visent à compléter le cadre factuel incomplet brossé par la Demande, en précisant notamment le secteur géographique visé par l'envoi des pamphlets en question, qui n'est pas mentionné dans la Demande.

B. CARTOGRAPHIES ET DÉCLARATION SOUS SERMENT DE YANN H. CONTRATTO

14. La Défenderesse souhaite également déposer une courte déclaration sous serment de Yann H. Contratto, spécialiste en olfactométrie environnementale, dont le projet est communiqué comme **Pièce D-2**.
15. Le but de cette déclaration sous serment est de communiquer deux cartes (les « **Cartes** ») qui illustrent les sites répertoriés à l'inventaire national des rejets de polluants (« **INRP** »), de même que les établissements sous permis régis répertoriés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (« **MAPAQ** »), communiquées en *liaisse* comme **Pièce YC-1**.
16. Plus précisément, ces Cartes ont été réalisées en colligeant des données publiques rendues disponibles par l'INRP et le MAPAQ, et ce, sans aucune manipulation ou interprétation.
17. L'INRP est établi par le ministre de l'Environnement conformément aux dispositions de l'article 48 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il constitue un inventaire public des polluants rejetés, éliminés et transférés au Canada. Il recense plus de 300 polluants provenant de plus de 7 000 installations au Canada.
18. Les Cartes établissent sommairement le portrait environnemental du secteur visé par la description du groupe proposé en identifiant les émetteurs de polluants selon des données publiques maintenues par le gouvernement.
19. Les cartes illustrent également la géolocalisation des 113 résidences incluses dans la Pétition soumise dans la Demande (pièce R-17), ce qui permet de démontrer la très forte concentration des signataires de la Pétition dans une zone géographique précise située à proximité de l'Usine.
20. Ce portrait environnemental permettra au Tribunal de mieux évaluer les critères d'autorisation et la description du groupe proposé.

21. Les paragraphes 2 à 4 et 9 à 11 de la déclaration de M. Contratto sont nécessaires pour établir l'étendue du mandat qui lui a été confié.
22. Les paragraphes 5 à 7 sont nécessaires pour expliquer sommairement les données visuelles non controversées apparaissant aux Cartes et démontrer la géolocalisation des signataires de la Pétition et des destinataires des pamphlets dont il est fait mention aux paragraphes 22 et 69 de la Demande, permettant ainsi d'illustrer la forte concentration d'individus situés dans un même périmètre situé à proximité de l'Usine.
23. Le paragraphe 8 est nécessaire pour exposer la méthodologie non controversée employée dans la confection des Cartes et afin d'éclairer le Tribunal quant aux différents éléments apparaissant sur les Cartes.
24. Les paragraphes 12 à 14 visent à confirmer la méthodologie non controversée utilisée et à fournir de l'information essentielle sur la préparation et la transmission des Cartes.
25. Les Cartes, avec au soutien la déclaration sous serment de M. Contratto, sont donc nécessaires afin de combler un vide factuel contenu dans la Demande et elles permettront au Tribunal d'analyser les critères d'autorisation prévus à l'article 575 C.p.c, notamment la composition du groupe proposé.

C. CONCLUSION

26. Les informations ciblées que la Défenderesse souhaite déposer sont utiles et nécessaires pour étudier les critères d'autorisation prévus à l'article 575 C.p.c. mais également, si nécessaire, pour décider de la description du groupe aux fins de l'article 576 C.p.c.
27. Il serait contraire aux intérêts de la justice que le Tribunal analyse la Demande sans avoir une compréhension plus complète de la situation, dont la Demande n'offre qu'une vision partielle et tronquée.
28. À la lumière de ce qui précède, la Défenderesse requiert l'autorisation du Tribunal pour produire les déclarations sous serment de MM. Provost et Contratto, ainsi que les pièces alléguées à leur soutien.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la demande de la Défenderesse Entosystème inc. pour permission de présenter une preuve appropriée;

PERMETTRE à la Défenderesse Entosystème inc. de déposer la déclaration sous serment de Cédric Provost, substantiellement dans la forme communiquée comme Pièces D-1, avec les pièces CP-1 à CP-2 qui s'y rattachent;

PERMETTRE à la Défenderesse Entosystème inc. de produire la déclaration sous serment de Yann H. Contratto, substantiellement dans la forme comme pièce D-2, ainsi que les cartes communiquées à son soutien *en liasse* comme pièce YC-1;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 16 décembre 2025

A handwritten signature in black ink, reading "Stikeman Elliott LLP" in a cursive script.

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me Frédéric Paré

Me Melis Celikaksoy

1155, boul. René-Lévesque Ouest

41^e étage

Montréal (Québec) H3B 3V2

Téléphones : 514 397-3690 / 514 397-3279

fpare@stikeman.com

mcelikaksoy@stikeman.com

Avocats de la Défenderesse

Entosystème Inc.

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES :

Me Maryse Lapointe
mlapointe@lapointelegal.ca

Me Audrey Dufresne
adufresne@lapointelegal.ca

Me Esther Villeneuve
evilleneuve@lapointelegal.ca

Lapointe Légal Avocat.e.s Lawyers

1124, rue Marie-Anne Est, Suite 22

Montréal (Québec) H3J 2B7

Téléphone: (514) 688-9169

Télécopieur: (514) 565-9606

Avocats du Demandeur Yannick Pâquet

PRENEZ AVIS que la présente *Demande de la Défenderesse Entosystème Inc. pour permission de présenter une preuve appropriée*, sera présentée pour adjudication devant l'Honorable Lukasz Granosik, Juge de la Cour supérieure, **le 24 février 2026 à 9h30 AM.**

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 16 décembre 2025



STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me Frédéric Paré

Me Melis Celikaksoy

1155, boul. René-Lévesque O., 41^e étage

Montréal (Québec) H3B 3V2

Téléphones : 514 397-3690 / 514 397-3279

fpare@stikeman.com

mcelikaksoy@stikeman.com

**Avocats de la Défenderesse
Entosystème Inc.**

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE DRUMMOND

YANNICK PÂQUET

Nº: 405-06-000001-253

Demandeur

c.

ENTOSYSTÈME INC.

Défenderesse

**LISTE DE PIÈCES AU SOUTIEN DE LA DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE
ENTOSYSTÈME INC.
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE**

PIÈCE D-1 :	Projet de déclaration sous serment de M. Cédric Provost
PIÈCE D-2 :	Projet déclaration sous serment de M. Yann H. Contratto

Montréal, le 16 décembre 2025



STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me Frédéric Paré

Me Melis Celikaksoy

1155, boul. René-Lévesque Ouest

41^e étage

Montréal (Québec) H3B 3V2

Téléphones : 514 397-3690 / 514 397-3279

fpare@stikeman.com

mcelikaksoy@stikeman.com

**Avocats de la Défenderesse
Entosystème Inc.**

PIÈCE D-1

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE DRUMMOND

YANNICK PÂQUET

N°: 405-06-000001-253

Demandeur

c.

ENTOSYSTÈME INC.

Défenderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE CÉDRIC PROVOST

Je, soussigné, Cédric Provost, exerçant mes fonctions au 3575 rue Marie-Curie, Drummondville (Québec), J2A 0A9, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis co-fondateur de la Défenderesse Entosystème inc. (« **Entosystème** ») et j'occupe le poste de Président depuis 9 ans.
2. L'usine d'Entosystème (l'« **Usine** ») est sise au 3575 rue Marie-Curie, dans le parc industriel situé dans le secteur de Saint-Nicéphore à Drummondville.
3. Le choix de cet emplacement a fait suite à des discussions avec la Ville de Drummondville, qui avait manifesté un vif intérêt pour accueillir l'Usine dans son nouveau parc industriel.
4. Contrairement à ce qui est allégué aux paragraphes 16 et 34 de la *demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant* datée du 18 juin 2025 (la « **Demande** »), l'Usine n'a pas débuté sa production industrielle le 23 mai 2023. Le 23 mai 2023 correspond plutôt à la cérémonie d'inauguration de l'Usine, qui n'avait alors pas encore débuté sa production industrielle.
5. La production industrielle de l'Usine a été graduelle et s'est amorcée à compter du mois de janvier 2024.
6. Le tout premier signalement d'odeurs émanant de l'Usine a été le 9 juin 2024. Cette date coïncide avec une déclaration publique faite le 29 juillet 2024 par Mme Karine Bourassa, la conjointe du Demandeur qui demeure avec ce dernier, tel qu'il appert d'une publication Facebook en date du 5 novembre 2024, dont copie est communiquée *en liasse* comme **Pièce CP-1** et dont l'extrait pertinent est reproduit ci-dessous :



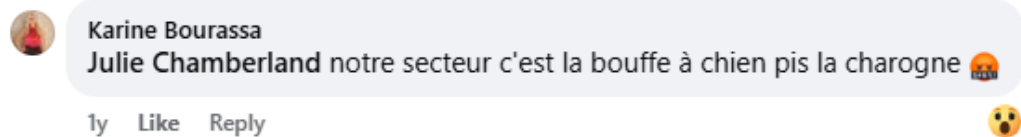
Karine Bourassa

Joanie Bourassa tu y es aller quand ?

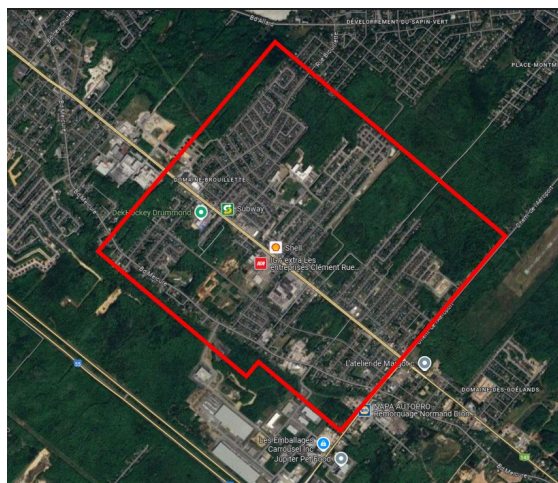
Pck cette odeur a apparu depuis plus d'un mois , avant ça on sentait rien.

1y Like Reply

7. Au paragraphe 20 de la Demande, on y allègue une pétition recueillant plus de 200 signatures (la « **Pétition** »). Or, à sa face même, la Pétition comporte 196 signatures. Puisque plusieurs des signataires résident à la même adresse, la pétition porte en réalité sur 113 résidences.
8. Contrairement à ce qui est allégué au paragraphe 36 de la Demande, il est faux de prétendre que le secteur de Saint-Nicéphore est résidentiel et exempt d'odeurs liées à l'agriculture, tout comme il est inexact de prétendre que la présence d'odeurs néfastes n'avait jamais été expérimentée par les citoyens préalablement aux opérations de l'Usine.
9. Le secteur de Saint-Nicéphore comprend à la fois des activités agricoles et industrielles qui sont totalement étrangères aux opérations de l'Usine et qui contribuent au paysage olfactif.
10. À ce sujet, et à titre d'exemple uniquement, Mme Karine Bourassa affirme publiquement ce qui suit dans une publication Facebook le 29 juillet 2024, dont copie est communiquée *en liasse* comme **Pièce CP-1** et dont l'extrait pertinent est reproduit ci-dessous :



11. La « bouffe à chien » à laquelle cette publication réfère est la nourriture sèche pour animaux que fabrique l'usine Jupiter, située au 2575 route QC-139, dans le secteur de Saint-Nicéphore à Drummondville. Jupiter est la seule usine dans le secteur qui fabrique de la nourriture pour animaux.
12. En prévision de la rencontre citoyenne tenue à l'Usine le 13 novembre 2024, auxquels les paragraphes 22 et 23 de la Demande réfèrent, j'ai fait distribuer, par l'entremise de Postes Canada, des pamphlets (Pièce R-19) à environ 5 230 adresses civiques situées dans la zone délimitée en rouge ci-dessous, tel qu'il appert de la chaine de courriels datés du 28 août 2024 au 3 septembre 2024, communiqué comme **Pièce CP-2**, auquel la zone ci-dessous était jointe. L'envoi de ces pamphlets avait notamment pour but de faire connaître et promouvoir l'Usine et ses activités.



13. Enfin, relativement à la mise en place de l'application *Expoll* évoquée au paragraphe 24 de la Demande, une vingtaine de citoyens y ont souscrit.
14. Tous les faits allégués à la présente sont vrais à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ,

CÉDRIC PROVOST

AFFIRMÉ solennellement devant moi à
Montréal par moyen technologique, le _____

Commissaire à l'assermentation pour le
Québec

CANADA

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE DRUMMOND

YANNICK PÂQUET

N°: 405-06-000001-253

Demandeur

c.

ENTOSYSTÈME INC.

Défenderesse

LISTE DE PIÈCES AU SOUTIEN DE LA DÉCLARATION SOUS SERMENT DE
CÉDRIC PROVOST

PIÈCE CP-1 :	Publications Facebook de Karine Bourassa datées du 5 novembre 2024 et 29 juillet 2024, <i>en liasse</i> .
PIÈCE CP-2 :	Chaine de courriels datés du 28 août 2024 au 3 septembre 2024 entre Manon Filion et Thierry St-Onge.

PIÈCE CP-1



Karine Bourassa

5 novembre 2024 · 🌐

...

Bonjour,

Je m'appelle Karine Bourassa , je réside dans le secteur st-nicephore à Drummondville.

Moi , mon conjoint Yannick Pâquet et d'autre gens sommes impliqués dans le dossier de l'entreprise Entosystem et de la ville de Drummondville pour qu'ils trouvent une solution pour que nous retrouvons notre quartier d'avant. SANS ODEUR DE POUBELLE.

Entosystem ont fait des promesses de faire l'installation d'un système infaillible qui permettrait d'avoir un excellent contrôle des odeurs nauséabond de putréfaction que dégage cette usine (Contrairement de celle de Sherbrooke)

Par évidence, nous citoyens du secteur st-nicéphore, constatons tous les jours que la promesse n'est pas tenu et que leurs systèmes magique de fonctionnent pas .

Hier, nous avons reçu dans nos boites aux lettres une invitation pour nous présenter à une soirée d'information.

J'aimerais solliciter le support des gens du secteur qui sont aussi mécontents des conséquences qu'apporte les odeurs dans leurs vie quotidienne.

Il serait donc très apprécié de venir nous accompagner en présence mercredi le 13 novembre 2024 à 19h.

L'emplacement sera divulguer selon le nombre de présence enregistrée auprès de l'entreprise.

Il sera donc important de vous inscrire le plus rapidement possible .

La date maximum de l'inscription était le 4 novembre (la date que nous avons reçu de dépliant postale)

Inscription :

saint-nicephore@entosystem.com

SVP partagez en grand nombre au gens de notre communauté pour leurs montrer que nous citoyens de st-nicéphore , on se supporte !

C'est le temps d'agir dans le calme et le respect !!!!

*** Gardez en tête que leurs applications suggérez n'est qu'une façon de détournez les plaintes à la ville , attention de ne pas vous faire prendre à leurs jeux ! ***



Karine Bourassa

July 29, 2024 · 🌐



J'espère que ça va avoir un impact et que ça ne sera pas seulement un article publié parmi tant d'autre .

J'ai la pétition en main , si ça intéresse des gens.



This content isn't available right now

When this happens, it's usually because the owner only shared it with a small group of people, changed who can see it or it's been deleted.



6

10 comments 1 share



Like



Comment



Share

All comments ▼



Joanie Bourassa

Ça pu tant que ça ? Je suis allée visiter l'usine et je trouvais tellement que ça ne puait pas ! 😊 Peut être parce que j'ai pas été là assez longtemps mais j'étais surprise que ça ne sente pas plus que ça. Les déchets sont rapidement broyés et donnés aux insectes donc ça ne traîne vraiment pas longtemps...

1y Like Reply Edited



Karine Bourassa

Joanie Bourassa assis toi à côté d'un tât de de fumier de poulet au soleil a plus de 30° ou bin l'épandage de purin a tous les jours. Ça donne l'idée de l'odeur en permanence depuis plus de 1 mois.

1y Like Reply



Karine Bourassa

Joanie Bourassa tu y es aller quand ?

Pck cette odeur a apparue depuis plus d'un mois , avant ça on sentait rien.

1y Like Reply



Joanie Bourassa

Karine Bourassa Je suis allée début Juin il me semble. J'étais directement où les conteneurs vident leur camions et ça ne sentait pas si mauvais. Et c'est rapidement transformé. Donc ça ne reste pas là longtemps... C'est possible qu'avec la chaleur ce soit pire par exemple.

1y Like Reply



Joanie Bourassa

Ce n'est pas des ordures qui sont envoyés là-bas. Ce sont des fruits et des légumes encore entiers qui ne sont simplement pas vendable. Donc c'est pas des trucs pourris et puants comme des déchets mettons. C'est pour ça que ça ne puait pas.

1y Like Reply Edited



Karine Bourassa

Joanie Bourassa je ne sais pas quoi te dire à part de venir faire un tour chez moi pour comprendre..... on est pas entrain de se plaindre pour rien , crois moi....

1y Like Reply





Karine Bourassa

Joanie Bourassa D'après moi tu as vu la version du compte de fée que la mairesse a reçu en acceptant cette usine

1y Like Reply Edited



Julie Chamberland

Quand on passe sur la 55 ça sent. Ça sant juste la mouffette crissement intense

1y Like Reply



Karine Bourassa

Julie Chamberland ouin Ça c'est les plants de pot face à la commune, une autre belle décision de notre chartante mairesse

Je comprend les résidents de ce secteur d'être en criss .

1y Like Reply



Karine Bourassa

Julie Chamberland notre secteur c'est la bouffe à chien pis la charogne 🤢

1y Like Reply



PIÈCE CP-2

De : Manon Fillion <mfillion@backstagemedia.ca>
Envoyé : 3 septembre 2024 13:50
À : Thierry St-Onge <thierry.st-onge@tpexpress.com>
Cc : Manon Fillion <mfillion@backstagemedia.ca>
Objet : PO 75351 PUBLIPOSTAGE PAR CODEPOSTAL

Allo Thierry,

PO 75351

Mon client veut faire un publipostage dans le code J2A (je pense ;))
Mais je ne peux pas dire exactement le nombre de portes
Est-ce que tu peux me donner les infos svp

Voir la map en rouge pour le secteur qu'il veut

Merci ☺



Votre complice en conception,
impression et nouveaux médias

Manon Fillion
Gestionnaire conseil

514.234.4692

mfillion@backstagemedia.ca

222, boul. Lebeau, Saint-Laurent (Québec) H4N 1R4

De : Thierry St-Onge <thierry.st-onge@tpexpress.com>
Envoyé : 28 août 2024 09:25
À : Manon Fillion <mfillion@backstagemedia.ca>
Objet : RE: PUBLIPOSTAGE PAR CODEPOSTAL

Bonjour Manon,

Tu peux utiliser le cibleur précis de poste Canada pour rechercher les codes postaux.

Nous pouvons aussi le faire = 115\$

Bonne journée

Thierry St-Onge | Traitement Postal Express Inc.
Directeur de Comptes / Spécialiste en publipostage et marketing direct

227 Boul. Brunswick, suite E, Pointe-Claire, QC H9R 4X5

T 514.697.0891 | www.tpexpress.com



From: Manon Fillion <mfillion@backstagemedia.ca>
Sent: August 28, 2024 9:18 AM
To: Thierry St-Onge <thierry.st-onge@tpexpress.com>
Cc: Manon Fillion <mfillion@backstagemedia.ca>
Subject: PUBLIPOSTAGE PAR CODEPOSTAL

Allo Thierry,

J'ai un client de Saint Nicéphore qui voudrait faire un envoi par code postal

Est-ce que tu fais cela ?

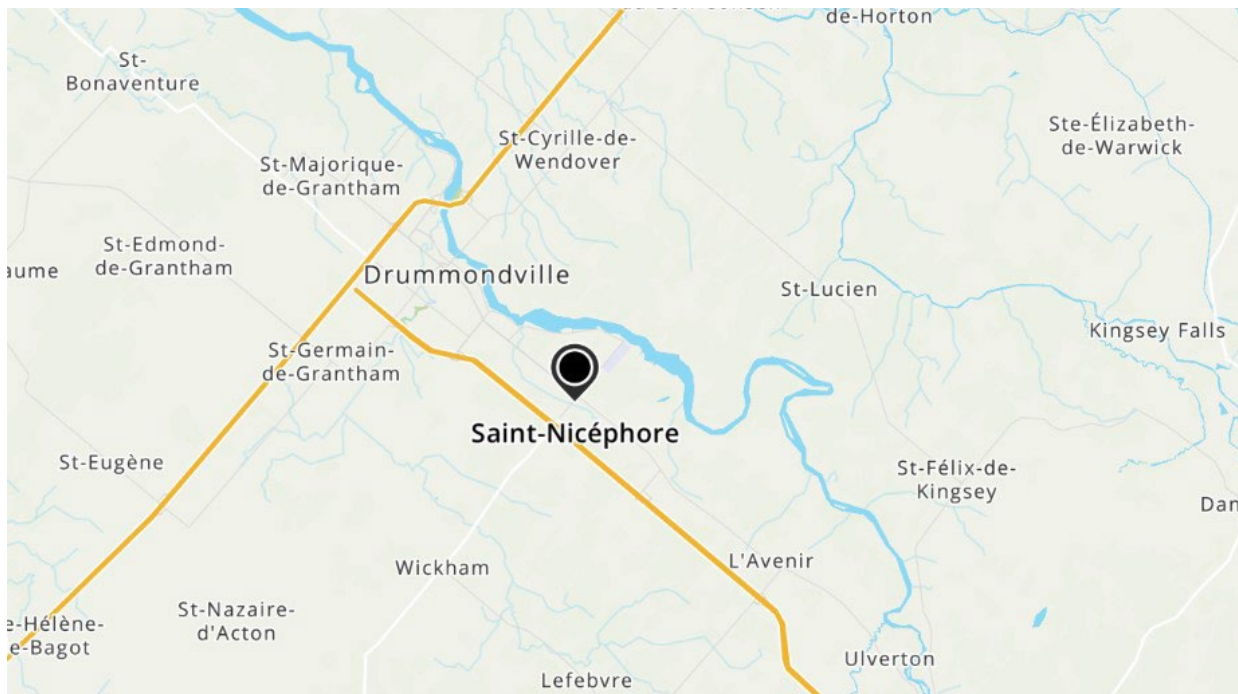
Si oui, aurais-tu les codes postaux des environs avec le nombre de maisons/commerces?

Pour avoir le nombre d'envoi à faire

As-tu un lien ? ou ?

Merci pour ton aide ☺

Manon



**BACK
STAGE**
média

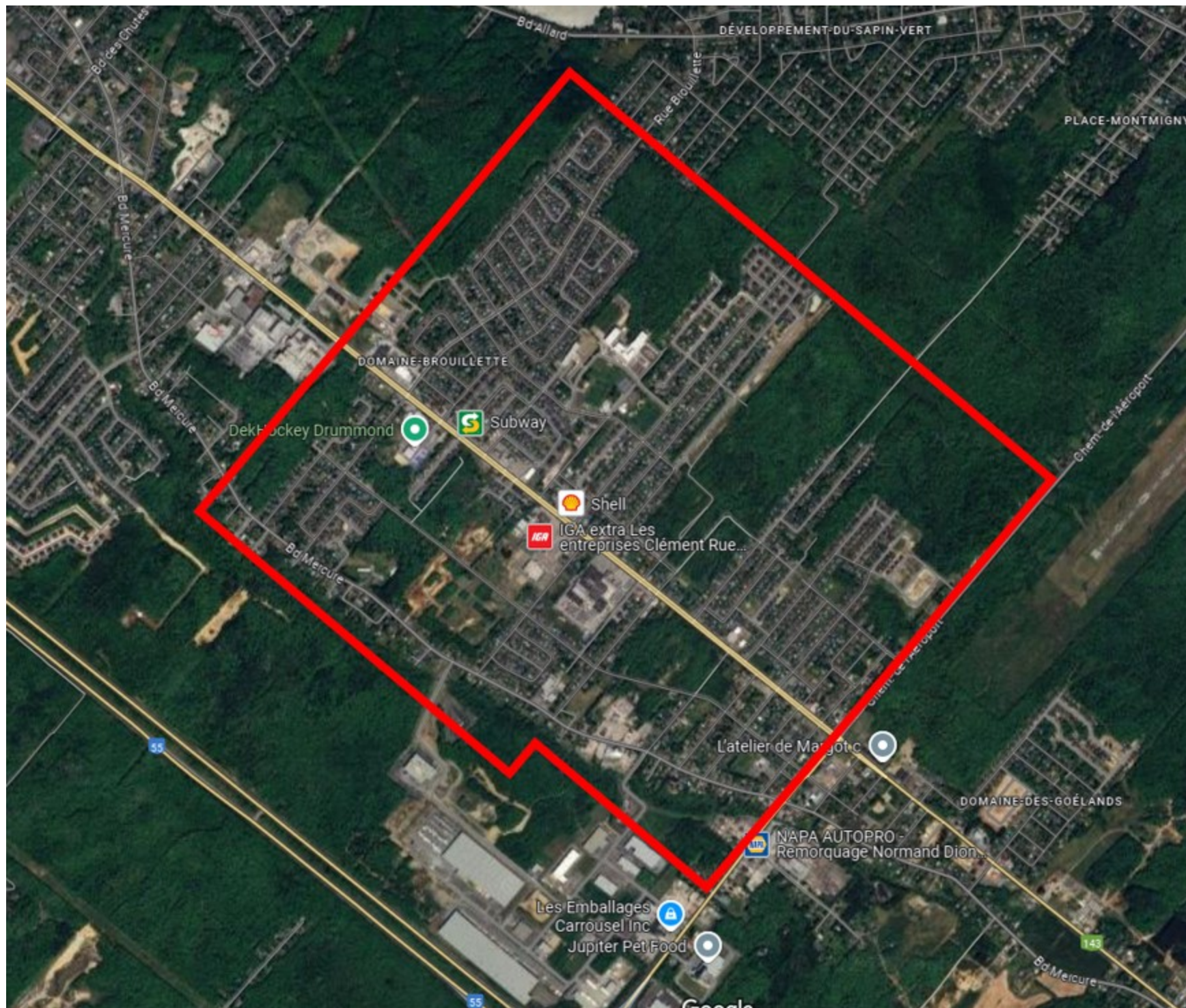
Votre complice en conception,
impression et nouveaux médias

Manon Fillion
Gestionnaire conseil

514.234.4692

mfillion@backstagemedia.ca

222, boul. Lebeau, Saint-Laurent (Québec) H4N 1R4



PIÈCE D-2

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE DRUMMOND

YANNICK PÂQUET

Nº: 405-06-000001-253

Demandeur

c.

ENTOSYSTÈME INC.

Défenderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE YANN H. CONTRATTO

Je, soussigné, Yann H. Contratto, exerçant mes fonctions au 4331, avenue Wilson, Montréal, Québec, H4A 2V3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président et fondateur de la firme d'expertise en olfactométrie environnementale Olf-Actions International.
2. J'ai été mandaté afin de préparer deux cartes (les « **Cartes** »), dont copie est communiquée, *en liasse*, comme **Pièce YC-1**, illustrant les différents sites répertoriés à l'inventaire national des rejets de polluants (« **INRP** »), ainsi que les établissements sous permis régis répertoriés sur le site web du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le « **MAPAQ** ») qui se retrouvent à l'intérieur d'un rayon de 7 kilomètres de l'usine d'Entosystème inc. (l'« **Usine** »).
3. J'ai délimité sur les Cartes, par un carré bleu, le groupe proposé par le Demandeur, Yannick Pâquet, que je comprends être le suivant selon le paragraphe 1 de la *Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant* (la « **Demande** ») :

[...] Le Boulevard Jean-de-Brébeuf, de la jonction avec le Rang 7 à la jonction avec le Boulevard Mercure ; la 101e avenue, de la jonction avec le Boulevard Mercure à la jonction avec la rue Fradet ; la Rue Fradet, de la jonction avec la 101e avenue à la jonction avec le Boulevard Allard ; le Boulevard Allard, de la jonction avec la rue Fradet au 5110 boulevard Allard; l'axe vertical du 5110 boulevard Allard jusqu'au Rang 7, le Rang 7, de la jonction entre l'axe vertical et le Rang 7, jusqu'à la jonction entre le Rang 7 et le Boulevard Jean-de-Brébeuf », périmètre étant identifié sur une carte de la ville de Drummondville sous la cote PIÈCE R-1;

4. J'ai ensuite pris connaissance de la *Pétition au sujet des odeurs nauséabondes provenant de Anto Système [sic] au 3575 Marie Curie à Drummondville, secteur St-Nicéphore* (la « **Pétition** »), pièce R-17 au soutien de la Demande.

5. J'ai constaté que la Pétition comporte 196 signataires, lesquels, selon la Pétition, résident à 113 adresses civiques différentes. J'ai géolocalisé chacune des 113 adresses civiques sur les Cartes à l'aide d'icônes rouges.¹ L'adresse de M. Pâquet est illustrée à l'aide d'une icône verte.
6. J'ai ensuite tracé des cercles de couleurs différentes afin de regrouper les signataires de la Pétition selon leur proximité à l'Usine. Les signataires de la Pétition sont géolocalisés de la sorte :
 - a) 88.5% des résidences visées, soit 100 sur 113, sont situées dans un rayon de 810 mètres de l'Usine. J'ai représenté le rayon de 810 mètres par un cercle vert;
 - b) 91.2% des résidences visées, soit 103 sur 113, sont situées dans un rayon de 980 mètres de l'Usine. J'ai représenté le rayon de 980 mètres par un cercle orange;
 - c) 92% des résidences visées, soit 104 sur 113, sont situées dans un rayon de 1 440 mètres de l'Usine. J'ai représenté le rayon de 1 440 mètres par un cercle rouge; et
 - d) 100% des résidences visées, soit 113, sont situées dans un rayon de 6 980 mètres de l'Usine.
7. Sur la base du paragraphe 12 du projet de déclaration sous serment de Cédric Provost, j'ai reproduit sur les Cartes le périmètre ayant servi à la distribution des pamphlets (pièce R-19) en le délimitant à l'aide d'une ligne jaune. Il ressort de cette délimitation que 92 % des adresses civiques mentionnées dans la Pétition se situent à l'intérieur de ce quadrilatère.
8. J'ai constaté que le signataire de la Pétition le plus éloigné de l'Usine réside approximativement à sept kilomètres de celle-ci. J'ai donc identifié les sites industriels et agricoles répertoriés sur le site web de l'INRP et du MAPAQ, dans un rayon de sept kilomètres de l'Usine. Voici la méthodologie que j'ai utilisée pour identifier les sites en question :
 - a) Identifier un rayon de sept kilomètres autour de l'Usine;
 - b) déterminer 2 426 unités locales de distribution (« **ULD** ») afin de recouvrir parfaitement les zones souhaitées;
 - c) pour chacun des ULD, une recherche a été conduite unitairement dans le registre de l'INRP ainsi que le site web du MAPAQ, afin d'identifier les sites industriels et agricoles présents;
 - d) chaque site industriel déclaratif présent dans le rayon de sept kilomètres a été identifié à l'aide d'une icône en forme d'usine de couleur orange;
 - e) le site de traitement des eaux usées est identifié à l'aide d'une icône en forme d'usine de couleur bleue;

¹ J'ai constaté qu'un des signataires de la Pétition a indiqué habiter sur la rue de Lanaudière. Je n'ai pas été en mesure de trouver cette adresse et je ne l'ai donc pas géolocalisé sur les Cartes.

- f) chaque site agricole présent dans le rayon de sept kilomètres a été identifié à l'aide d'une icône en forme de cochon de couleur verte; et
 - g) chacun des sites précités a été reproduit individuellement dans le système d'information géographique nommé Google Earth Pro.
- 9. Je n'ai pas interprété les données extraites des sites web de l'INRP et du MAPAQ. Les sites répertoriés sur ces plateformes peuvent être des contributeurs olfactifs potentiellement importants, selon la nature de leurs opérations.
 - 10. Mon mandat s'est limité à extraire des données publiques des sites web de l'INRP et du MAPAQ, ainsi que géolocaliser les adresses civiques sur lesquelles portent la Pétition, afin de dresser le paysage olfactif du secteur à proximité de l'Usine.
 - 11. J'ai effectué ce mandat en toute objectivité, impartialité et rigueur afin d'éclairer le tribunal dans sa prise de décision.
 - 12. Toutes les distances utilisées sur les Cartes ont été calculées à partir de la limite de propriété de l'Usine au Nord-Est de l'Usine, en direction des signataires de la Pétition.
 - 13. Toutes les Cartes présentent exactement les mêmes éléments. La seconde carte est une version agrandie de la première carte, à laquelle aucune nouvelle information n'a été ajoutée.
 - 14. Les Cartes sont transmises en format électronique et peuvent être agrandies, au besoin.
 - 15. Tous les faits allégués à la présente sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ,

YANN H. CONTRATTO

AFFIRMÉ solennellement devant moi à
Montréal par moyen technologique, le ____

Commissaire à l'assermentation pour le
Québec

CANADA

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE DRUMMOND

YANNICK PÂQUET

Nº: 405-06-000001-253

Demandeur

c.

ENTOSYSTÈME INC.

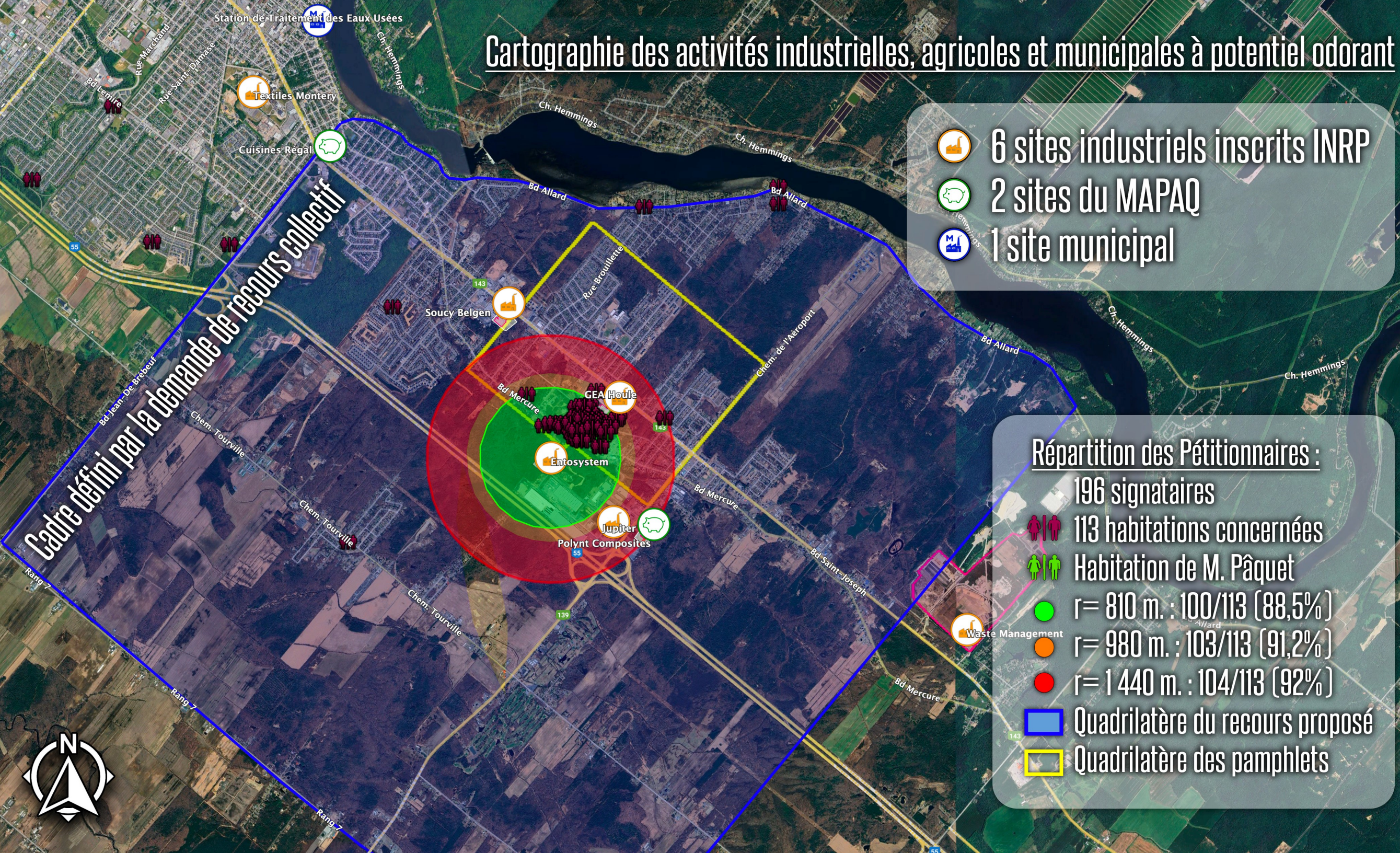
Défenderesse

**LISTE DE PIÈCES AU SOUTIEN DE LA DÉCLARATION SOUS SERMENT DE YANN
H. CONTRATTO**

PIÈCE YC-1 :	Les cartes illustrant les différents sites répertoriés à l'inventaire national des rejets de polluants et les établissements sous permis régis répertoriés sur le site web du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, <i>en liasse</i> .
---------------------	--

PIÈCE YC-1

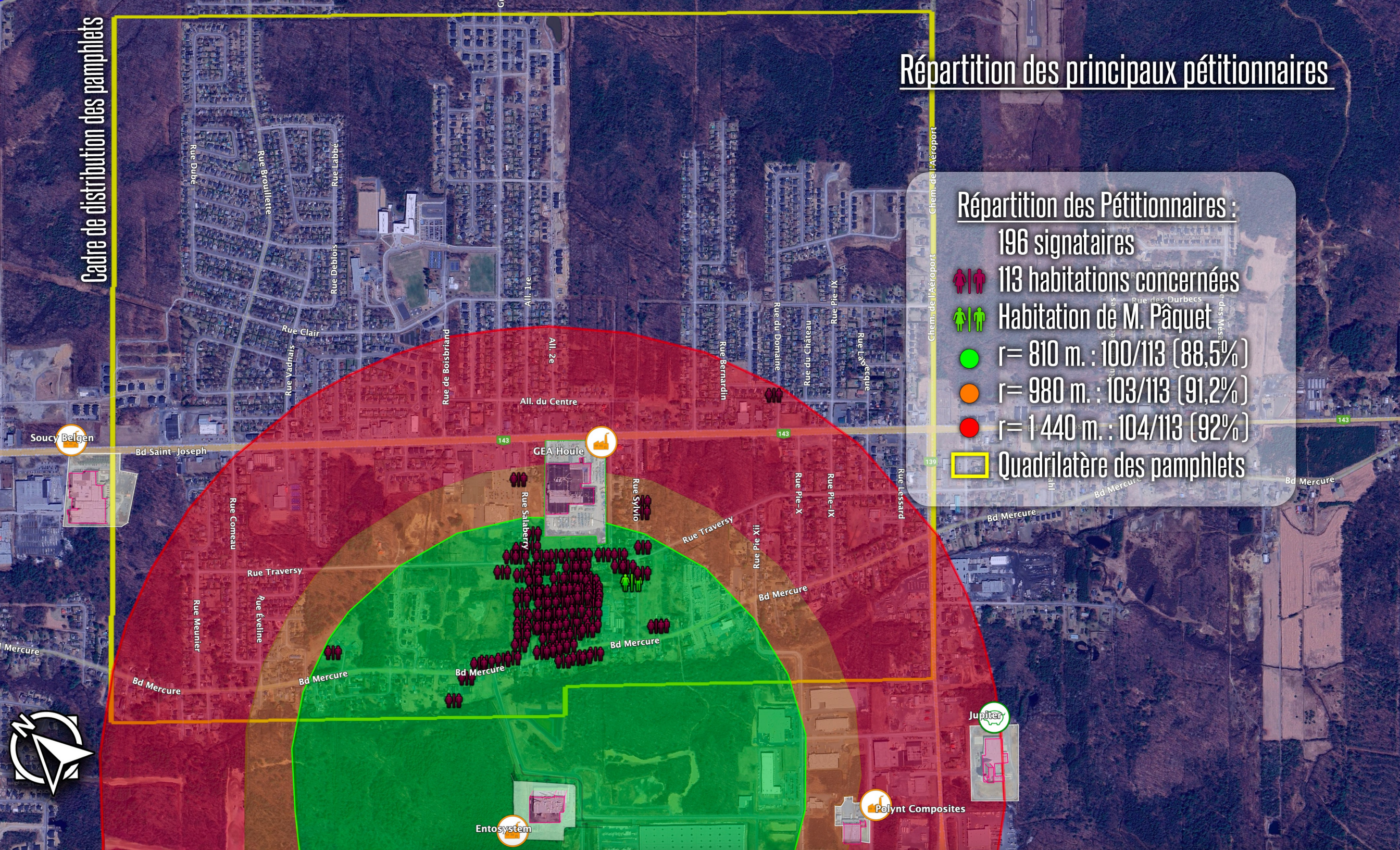
Cartographie des activités industrielles, agricoles et municipales à potentiel odorant



Répartition des principaux pétitionnaires

Répartition des Pétitionnaires :

- 196 signataires
- 113 habitations concernées
- Habitation de M. Pâquet
- r= 810 m. : 100/113 (88,5%)
- r= 980 m. : 103/113 (91,2%)
- r= 1 440 m. : 104/113 (92%)
- Quadrilatère des pamphlets



COUR SUPÉRIEURE
(Chambres des actions collectives)

N° : 405-06-000001-253

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE DRUMMOND**

YANNICK PÂQUET

Demandeur

c.

ENTOSYSTÈME INC.

Défenderesse

BS0350

N/Dossier: 159616.1001

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE ENTOSYSTÈME INC.
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE
APPROPRIÉE
(Art. 574 C.p.c.)**

ORIGINAL

**Me Frédéric Paré
Me Melis Celikaksoy**

**514-397-3690
514-397-3279**

**STIKEMAN ELLIOTT
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41^e étage
Montréal, Canada H3B 3V2**